**Compte rendu du conseil consultatif du quartier du centre-ville Lundi 11 mai 2015**

|  |  |
| --- | --- |
| Mme Claudine ROBIC  | Maire adjointe |
| Mme Céline Perrin  | Maire adjointe/Référent |
| M.Jean-Louis Binick  | Maire adjoint |
| M. Frédéric Meyer  | Habitant |
| Mme Sandrine Nguyen | Habitante |
| Mme Frédérique Glorennec  | Association petit Chevincourt |
| M. Julien Roulin | Association EPAC |
| Mme Céline Belle  | Commerçante |
| Mme Isabelle Hiberty | Habitante |
| Mme Margaux Dos Santos | Commerçante |
| M. Thomas Noguès | Habitant |

**Absents excusés :**

Monsieur Jacques Caous

Monsieur Sylvain Sainsot

Madame Robic présente une opération proposée par l'association des maires de France, initiée dans le cadre de la COP21. Celle-ci est avant tout, une action citoyenne. L'arbre est le symbole de la biodiversité qui est aujourd'hui menacée. Même si nous vivons dans un cadre naturel privilégié, planter un arbre pour le climat, est un dispositif de mobilisation et de sensibilisation des communes et de leurs habitants pour lutter ensemble contre les changements climatiques.

Le conseil consultatif se montre favorable à la plantation d'un arbre au cœur du quartier. Plusieurs lieux de plantation sont proposés : dans le jardin public près de l’église, dans la cour de la mairie, à l'entrée de l'espace Jean Racine, en bas de la côte de Versailles. Pour la cour de la mairie il est proposé de planter un sapin (possibilité de le décorer tous les ans pour les fêtes de Noël) ou un érable.

Information du Conseil de Quartier sur le positionnement de distributeurs de sacs à déjections canines. La commune souhaite équiper les espaces publics avec des distributeurs de sacs à déjections canines. Ils ont été installés :

- à l'entrée du parc de la mairie, côté mairie,

- en face de l'école Jean Jaurès, sur le chemin d'accès au parking,

- au jardin public,

- au début de la piste cyclable,

- à proximité du pont vers le marché.

Des poubelles seront installées à proximité des distributeurs à déjections canines, s'il n'en existe pas déjà sur le site.

1/ Approbation du compte rendu de la dernière réunion. En dehors des modifications faites par mail, il est demandé de continuer à joindre le tableau des travaux au compte rendu.

2/ Examen des propositions faites au dernier conseil consultatif

## **Circulation**

* Mettre le centre-ville en zone 30.

Un bureau d'étude est chargé d'élaborer un projet pour le centre-ville. La mise en œuvre d'une zone 30 nécessite des aménagements de voirie importants. En attendant la finalisation de ce projet, plusieurs propositions sont faites par les membres du Conseil Consultatif afin de limiter la dangerosité de la rue de la république et la vitesse excessive des véhicules :

- limiter la vitesse à 30 par des inscriptions au sol,

- placer des panneaux "attention enfants école", en avant du passage pour piétons devant le magasin des pompes funèbres,

- placer des bandes rugueuses sur la chaussée pour sensibiliser les automobilistes,

- mettre un dos d'âne (coût d’environ 3000€) entre le feu et l'église pour diminuer la vitesse des véhicules. Il est proposé de le mettre à la hauteur avant la sortie du parking du stade.

- disposer un passage pour piétons sur le ralentisseur

- lancer une pétition sur Internet sur les dangers de cette rue afin de notifier l’inquiétude des habitants et d’appuyer les démarches de la Mairie auprès du Département.

* Piste cyclable et sortie du parking de la poste

Pour rappel le vélo est prioritaire par conséquent il est proposé de signaler le passage de vélos sur la piste cyclable, avant la sortie du parking.

* Piste cyclable chemin de Coubertin

Il est annoncé que cette piste cyclable est désormais gérée par la CCHVC dans le cadre de la gestion des liaisons douces intercommunales. Les membres du Conseil Consultatif demandent qu’il soit effectué un meilleur signalement du partage entre piétons et vélos à l’entrée de la piste cyclable. Un courrier sera fait dans ce sens par la collectivité à l’intention de la CCHVC.

* Les miroirs comme aide à la circulation

En raison des problèmes récurrents de visibilité dus aux intempéries et des dérèglements des miroirs, la commune ne souhaite pas continuer à utiliser ce dispositif qui peut engager la responsabilité de Madame le maire en cas d'accident.

Il est nécessaire de réfléchir à un autre moyen dans le cadre des plans de circulation (priorité à droite,….)

* Carrefour du 14 juillet

La dangerosité de ce carrefour est due essentiellement à la proximité des passages pour piétons et des "cédez le passage" qui donnent sur ce carrefour.

La commune s'engage à examiner la réglementation à ce sujet.

* Signalisation de la rue des Roches

La question du statut de cette rue (impasse?) se pose pour les véhicules sortants. Peuvent-ils avoir priorité sur une route départementale?

* Rue de Paris

Cette rue a été refaite en 2009 sans tenir compte de toutes les remarques des riverains. Aujourd'hui, malgré des aménagements routiers, la vitesse des véhicules reste excessive à certains endroits. Les traversées des piétons ne sont pas assez sécurisées, en particulier au début de la rue côté Gif sur Yvette.

*Lors de l’aménagement de cette rue, les riverains avaient demandé à ce que les passages piétons se trouvent sur les plateaux.*

Mise en place de témoins lumineux ou feux permissifs : refus pour le moment de la part du Département

## **Voirie / Sécurité**

* Mauvaise état des trottoirs.

Le nouveau bail de voirie est finalisé. Dès 2016, les travaux seront programmés en fonction de leur urgence.

Il est demandé aux membres du conseil consultatif de quartier de réfléchir à la rue qu’ils souhaitent voir réhabiliter en priorité.

Il est signalé que le trottoir de la boulangerie vers le laboratoire d’analyse et le passage piétons possèdent un dénivelé important et dangereux en particulier pour des personnes âgées.

* Sécurité des personnes

En 2016 un nouveau marché lié à ce problème permettra d'installer des caméras de sécurité en centre-ville.

## **Propreté de la ville**

Le nettoyage est désormais réalisé par la société Sépur, une fois par mois. Le dernier passage a eu lieu le 29 octobre. Elle intervient de 5h00 à 14h00.

La machine «Citynet», appartenant à la ville, sera remise en fonction et complétera ce dispositif.

* Rue Chesneau et centre-ville :

Des poubelles ne sont jamais rentrées : poubelles de la pharmacie du centre, du nouvel immeuble rue Chesneau. Il sera demandé à la Police Municipale d’indiquer aux propriétaires l’obligation de rentrer les poubelles après le passage du SIOM.

## **Autres**

* Le marché

Nuisances sonores. Il est proposé de préciser de demander au nouveau prestataire sélectionné lors du marché public, d'utiliser des souffleurs moins bruyants pour le nettoyage.

Local technique : la charpente qui avait brûlé, a été enlevée. En fonction de la durée du travail des experts et des assureurs, la reconstruction devrait avoir lieu en 2016.

* Immeuble en centre-ville devant la vitrine du coiffeur Pierre Franck.

Une procédure est en cours entre le promoteur et le propriétaire du local. Il est demandé à la commune de se manifester auprès du promoteur pour ne pas laisser cette situation perdurer.

* De nombreuses coupures de courant signalées rue de Paris lors du dernier conseil consultatif : pas de remontées à ce sujet de la part d’ERDF.

Il est précisé que dans le cas de coupures, il convient de noter la date et l’heure afin de faciliter les démarches en cas de réclamation. En effet, si des appareils électroménagers sont endommagés, il est possible de solliciter ERDF pour un remboursement.

L’association « du Petit Chevincourt » indique qu’il semble y avoir moins de problèmes mais se renseignera auprès de ses adhérents.

* Décorations de Noël :

Les illuminations de Noël sont d’ores et déjà installées. Le budget a doublé par rapport à l’année dernière. Une attention particulière a été portée au jardin public.

En ce qui concerne les lieux d’implantation des illuminations, il est rappelé que les poteaux doivent être équipés de boitiers à cet effet (coût environ 600€).

Il est demandé quel est le nombre de poteaux équipés sur la commune.

* Problèmes de nuisances sonores tout l’été dans le parc de la Mairie.

Plusieurs riverains se sont manifestés auprès de la Gendarmerie mais sans constater une amélioration de la situation. Il est demandé d’installer des caméras de surveillance car les communes avoisinantes, équipées de ce type de système, semblent avoir beaucoup moins de problèmes.

## **Stationnement: Diaporama et discussion**

Mme Nguyen propose de visualiser un diaporama, qu'elle a réalisé, à propos des problèmes de stationnement dans le centre-ville. Il est composé de deux parties :

- un état des lieux et les problématiques qui en découlent,

- des propositions aux problèmes rencontrés.

Au préalable quelques questions sont posées aux élus:

- quel est le nombre global de places de parking en centre-ville ?

- quel est le nombre de voitures recensées pour Saint-Rémy?

- quel est le taux moyen de places de stationnement pour une ville de notre strate à savoir 8000 habitants ?

- quelle est la délimitation de la zone violette en centre-ville?

L'état des lieux recense :

- les emplacements des parkings,

- les différents fonctionnements, à savoir zone bleue, zone violette, dépose minute, places handicapées, parking payant

- les stationnements pour vélos, dispositifs spécifiques, râteliers à vélos,

- les stationnements pour véhicules 2 roues motorisés,

- les différentes cartes de stationnement en vigueur sur le territoire de la commune

Le constat :

- le nombre de places en zone violette est insuffisant en centre-ville, depuis la fermeture du parking du gymnase,

- le parking devant la mairie est vide une partie de la journée,

- difficultés pour se garer sur le parking de la poste pour aller chercher au service technique, des sacs végétaux,

- difficultés pour se garer dans le centre-ville pour les personnes qui travaillent à domicile comme les femmes de ménage, les aides ménagères, les jardiniers ou les entreprises de travaux, les médecins et infirmières…

- Zone bleue pas adaptée aux besoins des habitants du centre-ville.

Les solutions proposées :

- proposer un nouveau parking de stationnement pour les détenteurs de cartes pour la zone violette dans le centre-ville,

- permettre le stationnement sur le parking de la mairie en dehors des heures d'ouverture de celle-ci,

- autoriser l'entrée des véhicules dans l'enceinte des services techniques pour venir chercher les sacs végétaux,

- rendre l'accès à la carte violette plus facile,

- instaurer un système d’autorisation annuelle pour les emplois réguliers (même jour, même heure) type femme de ménage venant travailler dans le centre de Saint Rémy, emplois à domicile, infirmières, ….avec un macaron officiel délivré par la police municipale et

à renouveler chaque année pour l’année du 1er janvier au 31 décembre afin d’encadrer au maximum cette autorisation. Celle-ci devrait être demandée par l'employeur auprès de la Police Municipale sur justificatifs d’emploi.

**AUTORISATION ANNUELLE DE STATIONNEMENT**

Nom du demandeur :

Adresse du demandeur :

Jour / horaires : les jeudis de 8h à 11h (par exemple)

Type d’emploi concerné :

N° d’immatriculation du véhicule :

Validation Mairie Validation Police Municipale

- mettre en place un système d’autorisation exceptionnelle en cas de travaux avec un macaron officiel : acceptation sur dossier avec présentation d’un devis signé avec un délai de prévenance.

**AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE STATIONNEMENT**

Nom du demandeur :

Adresse du demandeur :

Durée des travaux : du …… au …….

Entreprise concernée :

N° d’immatriculation du véhicule :

Validation Mairie Validation Police Municipale

- créer du stationnement pour les vélos devant les commerces, devant l'église, à proximité des écoles,

- créer des emplacements de stationnement pour les véhicules à deux roues motorisés car ils occupent actuellement le stationnement réservé aux voitures.

## **Questions diverses**

Des décorations de Noël lumineuses ont été installées rue de Paris, aux endroits où des supports électriques permettaient de le faire.

Maison de l'éco mobilité. Dans ce dossier, le parc naturel est le maître d'ouvrage. La commission d'appel d'offres du parc naturel de la vallée de Chevreuse, a sélectionné parmi les candidats la société ECOX pour organiser la location de vélos et de vélos électriques, pour mettre en place un atelier de réparation de vélos et pour proposer des vélos à la vente. Ce projet devrait prendre forme dans la maison de l'ancien garde barrière. L'ouverture est envisagée pour le printemps 2017. Outre la vente et la location de vélos et de VAE, la maison de l'ancien garde-barrière devra accueillir dans ce local l'office du tourisme de Saint Rémy.

Nouveau centre de loisirs et restauration scolaire : Il est demandé s’il est prévu un bâtiment aux normes RT2012 ou un bâtiment à énergie zéro. Est-ce qu’une mention de ce type est indiquée dans le cahier des charges ?

## **Informations complémentaires non évoquées en séance**

CCHVC : Eco-mobilité

Déploiement de 16 stations d'éco mobilité (bornes de recharge) au sein des communes de la CCHVC : 3 bornes sont prévues sur Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Pour chaque station : 3 places de parking • 2 pour recharger des véhicules électriques (particuliers, professionnels …) • 1 pour véhicule électrique en auto partage.

Démarrage des travaux prévu/ janvier 2016